



# INFOLETTRE – mai 2022

## Bonjour à tous nos adhérent(e)s et Sympathisant(e)s,

Voici le retour de l'infolettre ! Elle se renouvelle pour que vous soyez toujours plus nombreux à nous suivre, à participer aux sorties mensuelles dans les forêts, comme à nous faire part de toutes informations.

Depuis l'Assemblée Générale de mars 2022, nous essayons de poursuivre le travail de développement de notre jeune association. Des échanges fructueux nous ont permis de nous doter d'une charte, comme de préciser les objectifs de travail pour 2022. Vous pouvez retrouver ces informations sur le site de l'association qui va s'étoffer lui aussi.

A bientôt donc sur le terrain !

Pour le Conseil d'administration, la Présidente Christine Combe

## 1 Prochaine sortie

**Samedi 11 juin 2022**

- RDV: 14h Parking du Regardoir à **Moirans-en-Montagne**

- Thème : **Comment caractériser une parcelle forestière en vue d'une acquisition ? Est-ce que l'outil « typologie des peuplements » peut être pertinent ?**

- Lieu : 2 parcelles de 4ha sur Moirans en Montagne

- RDV : 14h sur le parking du Regardoir

(site de la via ferrata, en aval du rond point, avant Moirans sur la route Orgelet- St Claude)

- En cas de pluie ou autres imprévus la sortie serait reportée au 02 juillet 2022

- Il est conseillé de vous inscrire pour covoiturer si possible ou être informé d'éventuel problème de

dernière minute, auprès de Geoffrey, responsable de cette sortie : Tél. 06 56 71 01 77 ou [g\\_lespagnol@hotmail.fr](mailto:g_lespagnol@hotmail.fr)



## 2 Retour sur la sortie à Vosbles du 14.05.2022

Thème : **Comment se gère une forêt de 15ha située en zone Natura 2000 ?**

Natura 2000 est un réseau européen de sites désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats et des espèces qu'ils abritent. Natura 2000 repose sur deux directives: la directive Oiseaux (2009/147/CE) et la directive Habitat, Faune, Flore (92/43/CEE) .

Les conséquences de ce zonage réglementaire sur la gestion de forêts situées en périmètre Natura 2000 sont importantes : il s'agit d'une obligation d'évaluation d'incidence pour tous travaux entrepris et la garantie d'une gestion durable. Concrètement comment cela est-il mis en oeuvre ?

Nous étions une quinzaine à découvrir la forêt de Vosbles de Laure, nouvelle propriétaire : 15 ha, 19 essences d'arbres recensées; à observer l'inventaire réalisé arbre par arbre (!) pour comprendre le classement fait : tel arbre marqué bio sera à conserver 30 ans, en libre évolution pour son rôle dans la biodiversité, tel autre pourra être abattu en raison de différents critères (taille, usage possible, créer de la lumière, développer d'autres essences comme le chêne) et 3ha seront protégés. Alors que certains hêtres sont magnifiques, nous avons pu en observer d'autres qui sont dépérissant, des frênes touchés par la chalarose, les dégâts causés par les chevreuils. Un crapaud sonneur à ventre jaune s'est montré dans une petite mare créée par une ancienne ornière. Il est dans la liste des espèces protégées par Natura 2000. Par hasard, nous avons eu une illustration des conflits d'usages avec 4 promeneurs en quads qui sont apparus en fin de visite. Ce fut une occasion d'évoquer en direct avec pédagogie, comment faire respecter une propriété privée et sensibiliser sur les diverses nuisances des engins motorisés au milieu forestier.



FORÊTS  
ALTER  
NATIVES  
DU JURA

# INFOLETTRE – mai 2022

## 3

### Actualités: L'association La Bresseille communique sur la forêt Touleur (71)

« Vendredi 6 mai 2022, les propriétaires du bois de Rivière accompagnés des techniciens de la CFBL (la coopérative forestière mandatée par les propriétaires) ont organisé une réunion de concertation dans le cadre de la certification FSC de cette forêt. L'association la Bresseille a été associée, tout comme l'ensemble des parties prenantes de la gestion du massif. Le futur plan simple de gestion (document qui détermine le mode de sylviculture pour les 15 années à venir) a été présenté. Le projet présenté fut très différent des intentions de départ annoncées dans le Journal de Saône et Loire du 5 octobre 2021 qui prévoyaient au minimum une dizaine d'hectares de coupes rases.

Voici le détail du devenir des 199 hectares de cette magnifique forêt de feuillus :

20 hectares considérés comme des îlots de biodiversité seront en libre évolution (pas d'intervention humaine); 177 hectares feront l'objet de prélèvements à hauteur de 15 %. En clair, il y aura chaque année une coupe de 15 % des arbres sur une surface d'environ 10 à 12 hectares. Ce ratio est celui couramment pratiqué dans la gestion des futaies irrégulières; 1 hectare d'épicéas attaqués par les scolytes fera l'objet d'une inévitable coupe sanitaire. La parcelle sera plantée en douglas et cèdre.



Environ 1 hectare de taillis de piètre qualité sera lui aussi coupé. Au final, excepté deux hectares pour lesquels la coupe rase peut se justifier, c'est bien un mode de sylviculture en futaie irrégulière à couvert continu (méthode préconisée par notre association) qui a été choisi par les propriétaires. La forêt sera certifiée FSC, un engagement de gestion durable. Cette décision préserve le paysage et la biodiversité de cette composante essentielle du massif forestier du Mont Touleur. »

## 4

### Comprendre: La chalarose du frêne (champignon)

**Maladie cryptogamique** provoquée par le champignon **Chalara fraxinea**, nom donné à la forme asexuée du champignon, (*Hymenoscyphus fraxineus* étant le nom donné à la forme sexuée).

Originaire du Japon, il ne provoque aucun dommage sur une espèce de frêne asiatique (*Fraxinus mandshurica*).

La chalarose est apparue en Pologne dans les années 1990 et l'ensemble du Jura était touché dès 2012. On observe des dépérissements différenciés selon les individus au cours des années, plus rapidement fatals pour les jeunes sujets.

La variabilité génétique semble expliquer la meilleure résistance de certains frênes aux dépérissements.

Ainsi, la résilience des peuplements dépend non seulement de la diversité des essences, de la diversité des âges mais aussi des divers phénotypes intra spécifiques du frêne et il convient de maintenir les sujets les plus résistants.

#### En savoir plus:

[http://www.forestiersdalsace.fr/UserFiles/File/PDF/Exemples/guide\\_chalarose\\_NPCPicardie.fr](http://www.forestiersdalsace.fr/UserFiles/File/PDF/Exemples/guide_chalarose_NPCPicardie.fr)

<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/113687?token=3a2740d53556a6307edbb9ceffe7c0f596ce05243c4091a136af9c74295f48bb>

